

BALISAGE ITINERAIRES PEDESTRES

Note à l'intention des personnes balisant un sentier

Le Parc du Pilat met à disposition des balises aluminium. La commune achète la peinture.

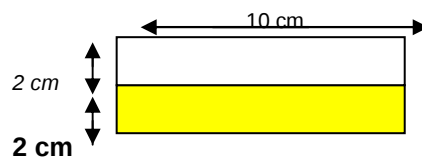
Sur demande une formation aux bonnes pratiques du balisage peut être dispensée.

☒ Dans tous les cas, le balisage doit être propre et net : angle droit, sans bavure, dimensions respectées. Pour être efficace il faut se mettre à la place de la personne qui ne connaît pas la région et qui souvent ne sait pas s'orienter.

☒ Sur les chemins, on est toujours chez quelqu'un ; les arbres ont tous un propriétaire : commune, département, particulier. Alors, si vous avez le moindre problème ou un doute, arrêtez le balisage...et vérifiez le statut du chemin (sur le plan cadastral de la mairie).

Code de balisage

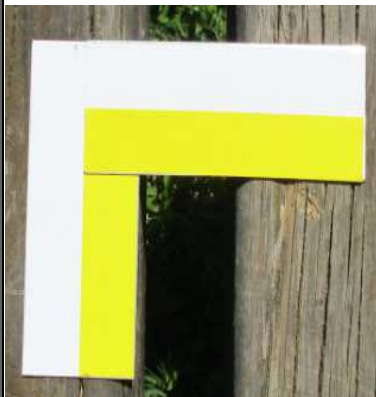
Les balises seront placées entre 1,50 m et 2 m du sol (hauteur des yeux). Attention aux balises trop basses : la végétation les recouvre rapidement. Privilégier les balises sur les troncs d'arbres plutôt que celles sur les murs ou sur le sol. Ces marques sont représentées par des traits superposés de 10 x 2 cm pour les itinéraires pédestres (utiliser 2 pinceaux fins). Dans un carrefour, elles sont à poser à quelques mètres dans la bonne direction afin de désigner le chemin à emprunter.



Lorsqu'il est difficile de mettre une balise dans le carrefour pour indiquer un changement brusque de direction et qu'il y a un support juste avant, il est possible d'indiquer :

Tourne à droite

Tourne à gauche



Des croix indiquant une mauvaise direction seront placées dès que possible.



Couleurs :

→ blanc brillant et **jaune** (réf : Pantone yellow C, réf RAL 1016) → **sentier pédestre des communes, balisé dans un sens**

→ blanc brillant et **marron** brillant (réf : Pantone 469 C, réf : RAL 8002, DD093-3 réf Sauvignet D)) → **sentier pédestre du Parc, balisé dans les 2 sens**

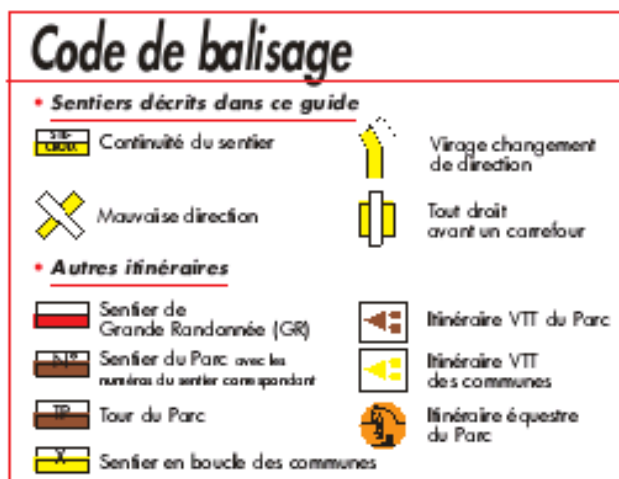
→ **circuits VTT du Parc, balisé dans un sens**

→ blanc brillant et **rouge** → **sentier pédestre de Grande Randonnée, balisé dans les 2 sens**

→ **orange** (réf : Pantone orange 021 C, réf : RAL 2009) → **sentier équestre, balisé dans les 2 sens**

Peinture glycéro plus efficace en extérieur.

Les pictogrammes retenus sont les suivants :



Densité des balises

Lorsque l'on suit un chemin : tous les 500m environ s'il n'y a pas d'intersection, pour rassurer le randonneur. Si un balisage existe déjà sur ce chemin, placer la nouvelle balise sur le même support que la balise existante, sauf si elle est mal placée : penser alors à effacer l'ancienne balise.

Dans les carrefours : baliser le bon chemin par une balise visible du carrefour, mettre une croix sur les mauvais chemins et placer une balise de rappel de suite après le carrefour.

Réalisation du balisage

Les balises devront être réalisées à la peinture (ne pas utiliser une peinture trop liquide qui coule) sur les supports existants et devront être faites avec soin : dimensions correctes, angles nets.

ATTENTION : nettoyer le support à la brosse métallique ou par un léger coup de plane sur les arbres à écorce épaisse et irrégulière (à éviter sur les essences à écorce mince), avant de peindre. La 1^{ère} couche étant plus ou moins absorbée par le support, il est nécessaire de passer une seconde couche. Eviter les murs des maisons et, de façon plus générale, le petit patrimoine.

Des balises simples, sérigraphiées sur des plaquettes, pourront être clouées sur les supports "**non vivants**" (poteau PTT, clôture...) : mettre deux clous par plaquette. Il est strictement interdit de planter des clous dans les arbres. C'est sur ces balises que seront rajoutées, au moyen de lettres adhésives, les initiales identifiant le sentier. De même des balises auto-collantes peuvent, dans certains cas, permettre un balisage propre. Demander au préalable l'accord du propriétaire du mobilier.

ATTENTION : Après avoir posé une balise, vérifier qu'elle est bien visible. Eventuellement, remédier au problème : déplacer la balise, élaguer...

Lorsque l'on rebalise un sentier, ne pas rajouter des balises inutiles (proches des balises existantes).

Ne pas hésiter à supprimer les balises qui peuvent apparaître comme des doublons.

Entretien du balisage

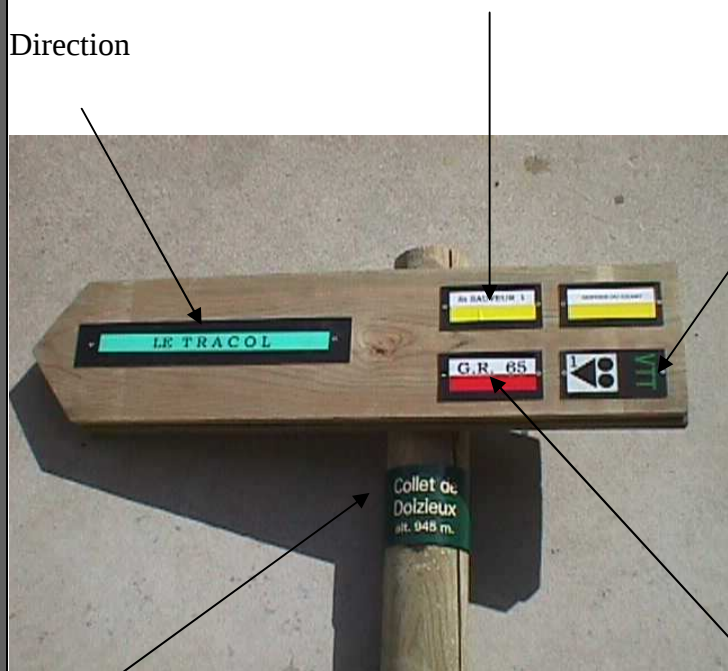
Un entretien régulier est indispensable : l'environnement change, des arbres sont coupés, les piquets de clôture disparaissent, les couleurs s'estompent dans le temps.

Signalétique

Lors d'un croisement entre 2 circuits : équestre, pédestre du Parc ou des communes, VTT, un panneau comportant des flèches de direction identifiant les itinéraires et les lieux de destination sera mis en place par le Parc.

Jaune et Blanc pour un sentier communal (nom et n° de circuit)

Direction



Circuit VTT du Parc avec son n° et son code couleur correspondant à la difficulté du circuit

Rouge et Blanc pour les G.R.

Lieu où l'on se trouve et altitude, repérée sur la carte du Parc au 50 éme

A proscrire

Balises clouées, vissées ou agrafées dans les arbres. Soit elles sont éjectées soit elles sont englobées dans le végétal



Balises sur les poteaux directionnels



A faire



Balises clouées sur des supports non vivants.

Balises de dimension raisonnable peintes sur les arbres